

2007-8946
25-JAN-2008

SANITIZED BRAND BACTERIOSTAT SN
INDUSTRIEL. Additif bactériostatique pour textiles, papier, cuir.

GARANTIE:5-chloro-2(2,4-dichlorophenoxy)phenol...25%
Attention/Poison

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 14234 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Distribué par:
Clarian (Canada) Inc.
4600 Cousens
St.Laurent, QC. H4S-1X3
(514)334-1117

Nom et Adresse du Titulaire D'homologation:

Sanitized Inc.
57 Litchfield Rd.
P.O. Box 2211
New Preston, CT, USA, 06777

MODE D'EMPLOI:

En utilisant des méthodes d'application conventionnelles, déposez 0.5% à 1.5%(comme reçu)
basé sur le matériel à être traité.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Évitez le contact avec les yeux, la peau et
les vêtements. Bien se laver après la manipulation. Évitez la contamination des produits
alimentaire. Ne pas utiliser dans des matières employées dans l'emballages des aliments. Nocif
si avalé.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de
l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer
de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement
la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des
conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation
lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS A L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.
L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.
L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit
peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincez le récipient vide complètement et ajoutez les liquides de rincages à l'emplancement de
traitement.
2. Suivez les instructions provinciales pour n'importe quel nettoyage additionnel requis du
récipient avant sa disposition ou reconditionner.
3. Débarassez-vous de récipient selon les règlements provinciaux.
4. Pour l'information sur l'élimination de produits inutilisé, non désiré et le nettoyage des
déversements, contactez le bureau régional d'Environnement Canada.

5. Pour de petites déversements. Récupérez le liquide libre. Absorber le résidu avec des absorbants solides. NE RINCEZ PAS DANS DES COURS D'EAU. INFORMEZ ENVIRONNEMENT CANADA COMME DANS #4.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))